

Image not found or type unknown



Rester en france après divorce

Par **FELICIA**, le **27/11/2009** à **00:30**

Bonjour, rnvoila je suis dans une position compliquer et ne sais pas quoi faire. je suis mariée avec mon epoux depuis un peu plus de trois ans et suis à mon troisieme titre de sejour mais il se pose un probleme je ne l'aime plus et je voudrais divorcer donc j'aimerai savoir si je risque d'etre expulser après le divorce. j'ai pas envie de rester avec lui juste pour avoir ma residence de dix ans car j'estime que je ne me suis pas marier avec lui pour les papiers c'est pourquoi je veux divorcer avant d'avoir tous les papiers. J'aimerai que vous me conseiller quelles sont les marches à suivre et ce que je risque. Dans l'attente de vous lire .merci d'avance